



**DIRECTION GENERALE DES SERVICES À
L'ECONOMIE ET DU RESEAU
DIRECTION DES PARTICULIERS
SERVICE DES FICHIERS DES INCIDENTS
DE PAIEMENT RELATIFS AUX PARTICULIERS
FICHER NATIONAL DES CHEQUES
IRRÉGULIERS (FNCI)**

Octobre 2017

FICHER NATIONAL DES CHÈQUES IRRÉGULIERS

**NOTICE D'UTILISATION POUR LA VALIDATION DU TRANSCODAGE
PAR LE PORTAIL BANCAIRE INTERNET
DE LA BANQUE DE FRANCE**



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	3
2. CONNEXION FNCL.....	5
3. STRUCTURE DES ÉCRANS	6
4. ECRAN D'ACCUEIL DU FNCI (écran du type formulaire de recherche)	8
5. ACCÈS AU TRANSCODAGE.....	9
6. VALIDATION DES TESTS	11
7. MESSAGES D'ERREUR	12
8. TRUCS ET ASTUCES.....	13

1. INTRODUCTION

L'article L.131-86 du Code monétaire et financier confie à la Banque de France le soin d'informer toute personne sur la régularité de l'émission des chèques qu'elle est susceptible d'accepter pour le paiement d'un bien ou d'un service. Cette information s'effectue au travers d'un abonnement au service Vérifiance-FNCI proposé aux bénéficiaires de chèques et plus particulièrement aux commerçants.

Pour ce faire, la Banque de France centralise dans le Fichier National des Chèques Irréguliers (FNCI) :

- les coordonnées bancaires :
 - de tous les comptes ouverts au nom d'une personne frappée par une interdiction d'émettre des chèques,
 - des oppositions pour perte ou vol de chèques avec les numéros de formules de chèques y afférents,
 - des comptes clos,
- ainsi que les caractéristiques des faux chèques.

Ces informations lui sont transmises par les établissements de crédit tirés de chèques en application des dispositions des articles L.131-84, R.131-32 et 42 du Code monétaire et financier et de l'arrêté du 24 juillet 1992 relatif au traitement automatisé des informations sur la régularité des chèques mis en œuvre par la Banque de France.

Les déclarations étant faites à partir du RIB et la consultation des utilisateurs du service Vérifiance-FNCI se faisant à partir de la ligne CMC7 du chèque, les établissements teneurs de comptes doivent transmettre au FNCI la description de la règle de passage RIB/CMC7 (dite règle de transcodage) conformément à l'article 2 de l'arrêté du 24 juillet 1992.

Si le transcodage doit évoluer, l'établissement est tenu de prendre contact avec le FNCI le plus tôt possible **avant la mise en circulation des nouvelles formules** de chèque afin de lui communiquer la (ou les) nouvelle(s) règle(s) à appliquer.

☞ L'application de nouvelles règles de transcodage n'annule pas les anciennes règles précédemment transmises au FNCI qui continuent à s'opérer sur les formules de chèques concernées.

L'établissement doit vérifier, via le portail bancaire internet de la Banque de France (POBI), la (ou les) nouvelle(s) règle(s) avant la (ou leur) mise en production dans le FNCI.

La mise en production de la règle de transcodage dans le FNCI intervient après validation de la règle par l'établissement.

L'accès à la vérification des règles de transcodage est accessible uniquement en mode interactif HTML.

La Banque de France assure la compatibilité des transactions avec les navigateurs Internet Explorer et Mozilla Firefox.

Afin de pouvoir tester la (ou les) règle(s) en cours de validation, l'utilisateur doit constituer un jeu d'essai comportant plusieurs RIB et des lignes magnétiques CMC7 des chèques associés à ces RIB.

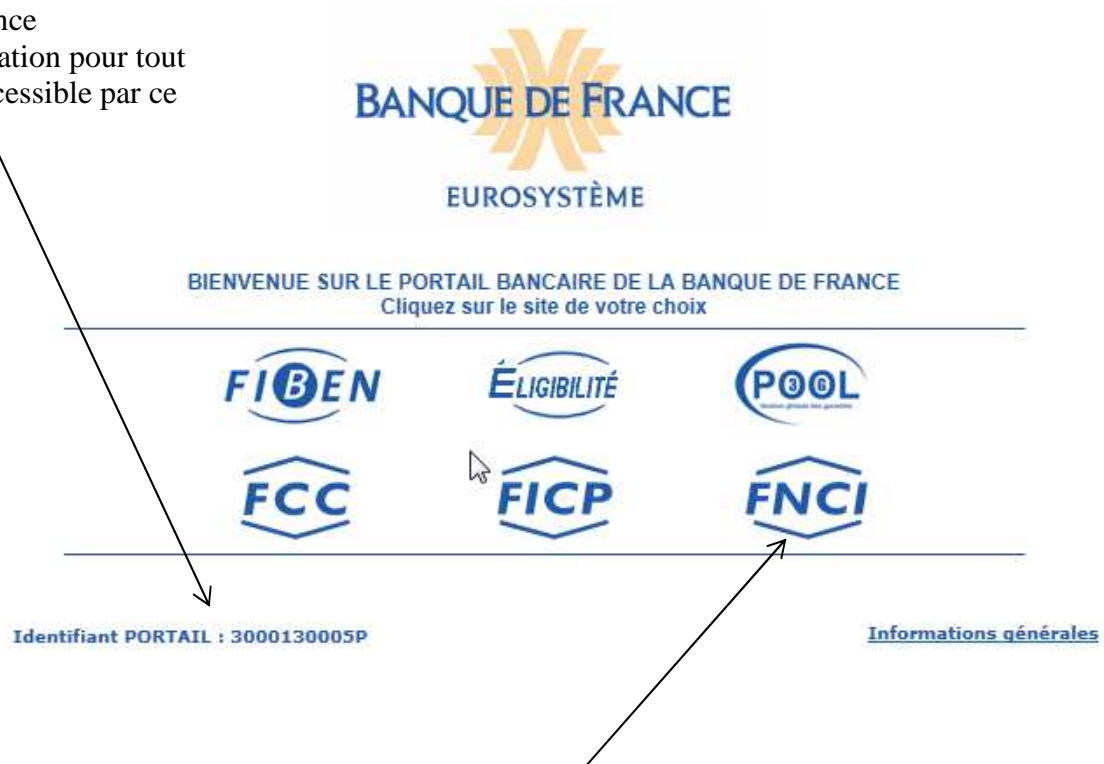


L'accès à la transaction « Transcodage » du FNCI via POBI est sécurisé par l'utilisation d'un certificat numérique, l'établissement ne pourra tester que les règles de transcodage des établissements définies par le champ d'action du certificat utilisé (dénommé dans le présent document Identifiant portail).

REMARQUE : *Les cas utilisés, illustrant le présent guide (reproductions d'écrans) sont des exemples fictifs.*

2. CONNEXION FNCI

L'identifiant Portail est une référence d'identification pour tout service accessible par ce serveur.




L'utilisateur doit cliquer sur « *FNCI* » avec un Identifiant Portail accrédité.

3. STRUCTURE DES ÉCRANS



Cet écran permet la saisie d'une coordonnée bancaire, il est constitué de deux zones distinctes :

↳ La zone bandeau qui comporte

- ◆ le logo du fichier  et le nom du fichier « Fichier national des chèques irréguliers ».

- ◆ Le logo de la Banque de France

- ◆ La barre des liens de navigations, qui comprend :

- Le lien « **IDENTIFIANT PORTAIL** » qui permet de connaître, à tout moment, les caractéristiques du certificat (date de personnalisation, date de fin de validité, droits octroyés au certificat avec le détail du champ d'action pour chaque droit) et les caractéristiques de la session en cours.

Fichier national des chèques irréguliers

Informations identifiant portail 

Identifiant portail	: 3000110500P
Date de personnalisation	: 16.10.2017
Date de fin de validité	: 16.10.2017
Droits FNCI	
Consultation	: OUI Détail
Mise à jour	: OUI Détail
Transcodage	: OUI Détail
Session en cours	
Date et heure d'ouverture	: 16.10.2017 À 14:44:30
Fin de session automatique après 20 mn d'inactivité	

[Fermer](#)



➤ des liens communs à toutes les fonctions de l'application et accessibles à tout moment au cours de la navigation :

- * Onglet **Portail** : permet de revenir à l'écran d'accueil du Portail bancaire internet de la Banque de France,
- * Onglet **Espace documentaire** : permet d'accéder à l'espace documentaire des fichiers d'incidents de paiement (FCC, FICP, FNCI),
- * Onglet **Plan du site** : permet d'accéder à la page décrivant le plan du site,
- * Onglet **Contacts** : permet d'obtenir les coordonnées du FNCI,
- * Onglet **Aide** : permet d'accéder au sommaire de l'aide FNCI,
- * Onglet **Quitter** : permet de fermer la session.

➤ des boutons d'accès aux différentes fonctions :

- * Bouton d'accès «**Autre Rib**»,
- * Bouton d'accès «**Mise à jour Rib**» (voir notice pour la mise à jour du FNCI),
- * Bouton d'accès «**Etat du Rib**» : permet d'accéder à la consultation des informations recensées sous un Rib (voir notice d'utilisation pour la consultation),
- * Bouton d'accès «**Transcodage**»,
- * Bouton d'accès «**Faux chèques**» (voir notice pour la gestion des faux chèques),
- * Bouton d'accès «**Comptes clos consultés**» (voir notice pour l'information des comptes clos consultés).



**L'accès à ces différentes fonctions est assujéti aux
accréditations de l'identifiant.**

↪ La zone « contenu » qui permet d'afficher :

- * l'écran de type « formulaire de recherche »,
- * l'écran de type confirmation,
- * l'écran de type résultat.

* un cadre « information » apparaît lorsque le FNCI souhaite transmettre une information à ces adhérents.

4. ECRAN D'ACCUEIL DU FNCI (écran du type formulaire de recherche)

Cet écran permet l'accès aux différentes fonctions à partir de la saisie d'un RIB.

- ◆ Le bouton **?** permet d'accéder à la page d'aide en ligne, relative à la constitution d'un RIB,
- ◆ La zone RIB permet de saisir le code banque (5 caractères), le code guichet (5 caractères), le numéro de compte (11 caractères),
- ◆ La zone clé RIB permet la saisie de la clé RIB (2 caractères),
- ◆ Le bouton **Effacer** permet d'effacer le RIB et la clé RIB saisis.

Enchaînement : l'utilisateur saisit le RIB, la clé RIB, et positionne le curseur sur **Transcodage** .

5. ACCÈS AU TRANSCODAGE

Portail | Espace documentaire | Plan du site | Contacts | Aide | Quitter

IDENTIFIANT PORTAIL : 3000120054P

FNCI

Autre RIB | Mise à jour RIB | Etat du RIB | Transcodage | Faux chèques | Comptes clos consultés

Validation des règles de transcodage

RIB : ? 30001 00215 00000000000 Clé RIB : 00

Saisie de la zone CMC7

Zone interbancaire : ?

Zone interne : ?

Nouveau test

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

L'utilisateur doit saisir la [zone interbancaire](#) et la [zone interne](#) du chèque correspondant au RIB.

Le bouton « valider » apparaît.

Enchaînement :

À partir de cet écran l'utilisateur confirme sa saisie en cliquant sur **Valider**. Il accède alors à un écran donnant le résultat de la requête.

Portail | Espace documentaire | Plan du site | Contacts | Aide | Quitter

IDENTIFIANT PORTAIL : 3000130005P

FNCI

Autre RIB | Mise à jour RIB | Etat du RIB | Transcodage | Faux chèques | Comptes clos consultés

Validation des règles de transcodage 29.09.2017 - 14:24:59

RIB : ? | 30001 | 00639 | 0000D000666 | Clé RIB : 54

Saisie de la zone CMC7

Zone interbancaire : ? | 000000001908

Zone interne : ? | 063904000666

Transcodage correct

Nouveau test

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

Portail | Espace documentaire | Plan du site | Contacts | Aide | Quitter

IDENTIFIANT PORTAIL : 3000120054P

FNCI

Autre RIB | Mise à jour RIB | Etat du RIB | Transcodage | Faux chèques | Comptes clos consultés

Validation des règles de transcodage 07.09.2017 - 09:50:33

RIB : ? | 30001 | 00215 | 000000000000 | Clé RIB : 00

Saisie de la zone CMC7

Zone interbancaire : ? | 000000001000

Zone interne : ? | 000000000000

Transcodage incorrect

Nouveau test

Information communiquée pour un usage interne non diffusable aux tiers

Enchaînement :

À partir de cet écran l'utilisateur peut refaire un autre test avec un nouveau RIB et une nouvelle CMC7 en cliquant sur Nouveau test. Il accède alors à un écran où tous les champs sont initialisés.

Deux résultats de requêtes sont possibles :

Transcodage correct


Le RIB et les zones interne et interbancaire de la ligne magnétique CMC7 sont compatibles avec la (ou les) règle(s) de transcodage testée(s).

Transcodage incorrect

Le RIB et les zones interne et interbancaire de la ligne magnétique CMC7 sont incompatibles avec la (ou les) règle(s) de transcodage testée(s).



Pour valider une règle de transcodage plusieurs couples RIB/Ligne CMC7 doivent être testés.

L'icône  permet à l'utilisateur d'éditer le résultat de sa requête.

6. VALIDATION DES TESTS

Quand l'établissement a finalisé ses tests sur la (ou les) règle(s) de transcodage à mettre en place et que les tests sont jugés concluants, il confirme à la Banque de France la validation de ses nouvelles règles en retournant le document figurant en annexe dûment rempli.

À réception de cette validation, le FNCI activera le (ou les) règle(s) de transcodage validée(s).

7. MESSAGES D'ERREUR



A l'apparition du message d'erreur, l'utilisateur doit cliquer sur , puis il doit se repositionner sur la zone erronée pour saisir une valeur attendue.

◆ Les 3 zones (RIB, zone interbancaire, zone interne) sont obligatoires. Si elles sont mal ou non renseignées, les messages d'erreur suivants s'affichent :

code ETC :

- code établissement obligatoire,
- vous n'êtes pas habilité pour cet établissement.

code guichet :

- code guichet obligatoire,
- code guichet inexistant.

numéro de compte :

- numéro de compte obligatoire

clé RIB :

- clé RIB obligatoire,
- clé RIB invalide.

zone interbancaire :

- zone interbancaire obligatoire

zone interne :

- zone interne obligatoire

le calcul de la clé interne ne correspond pas au RIB saisi :

- RIB invalide


8. TRUCS ET ASTUCES



1. Saisie du RIB

Si le code guichet comporte moins de 5 caractères ou le numéro de compte moins de 11 caractères, la saisie peut s'effectuer sans les zéros à gauche. Appuyer sur la touche Tab pour passer en zone suivante.

2. Quitter l'application

Pour quitter l'application, il est possible de cliquer sur  en haut à droite de l'écran.

ANNEXE 1

Code établissement :

Nom établissement :

Date

OBJET : Validation du logiciel de codage relatif au passage du Rib à la ligne magnétique des chèques (CMC7).

Monsieur,

Comme vous nous l'avez demandé, nous avons testé les programmes de l'application FNCI relatifs aux règles de numérotation des comptes, d'après le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) et la ligne magnétique CMC7 des chèques de notre établissement.

Nous vous donnons notre accord sur l'interprétation qui a été faite de ces règles.

SIGNATURE ET CACHET

Courrier à envoyer à :

BANQUE DE FRANCE
SFIPRP – PILOTAGE ET ASSISTANCE
CS 90000
86067 POITIERS CEDEX 9